

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 23 janvier, à vingt heure, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, le Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. BOUCHER Pascal - Mme MASSON Sandrine - M. PONS Louis - M. BRETON Jean-Louis – M. LAYA Pascal - Mme DOMINGOS Catherine - M. KERUZORÉ Alain - M LABAT Olivier - Mme STAES Virginie – Mme ISAMBERT Estelle.

Absents excusés : Madame et Monsieur les conseillers municipaux : Mme RODRIGUES Sonia - M. LE MEUR Thierry donne pouvoir à M. PONS Louis.

Un scrutin à lieu et M. LABAT Olivier a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 15

Lecture et approbation des comptes rendus des Conseils du jeudi 05 octobre 2017 et du mercredi 29 novembre 2017.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour, l'adhésion à la FNCC proposée par M. Labat lors du Conseil municipal du 29 novembre 2017 d'un montant de 91 €. L'assemblée accepte l'ajout de ce point.

Objet :Coupe de bois

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de M. LAYA de donner une partie de la coupe aux personnes qui se sont occupées du défrichage et du débroussaillage au niveau des Grouettes, et décide à l'unanimité de vendre ces bois à toute personne de la commune intéressée, dans la limite de 15 stères par foyer au prix de 12 euros le stère à charge par cette personne de prendre intégralement le débroussaillage, la coupe, le débit et le transfert de ce bois dans les meilleures conditions possibles.

L'exploitation est autorisée à partir du 1 décembre 2017 au 15 mars 2018

M. LAYA effectuera le relevé des coupes pour la facturation.

Le produit de celles-ci sera affecté à l'article 7022 du budget communal ;

Objet :Décision modificative pour créance éteinte Dubuisson Boulangerie Pâtisserie

M. le Maire explique qu'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif a été prononcé par le Tribunal de Commerce de Chartres pour l'entreprise « Dubuisson Boulangerie Pâtisserie ». Par conséquent, les loyers impayés de février à juillet 2015 deviennent des créances éteintes, pour un montant global de 3 030,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation des créances de l'entreprise « Dubuisson Boulangerie Pâtisserie » et la prévision des crédits sur le compte 6542 au chapitre 67.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Objet : Bail location d'un terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis 2014, la commune du Gué de Longroi loue la parcelle de terre cadastrée section ZC n° 130 lieudit « Le Bois des Matoux » à Monsieur GAUTHIER Michel.

Ce bail a été consenti moyennant un fermage annuel de 27,15 € payable à Noël suivant chaque récolte et pour la première fois à Noël 2014 entre les mains du Receveur Municipal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire la régularisation du bail devant être consenti à Monsieur Michel GAUTHIER, agriculteur demeurant à Saint Chéron, à compter rétroactivement de l'année 2014, et de signer la convention d'occupation précaire sous seing privé.

Objet : Création de poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe 5^{ème} échelon

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 01 janvier 2018, un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 5^{ème} échelon, IB/372 IM/343, et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Objet : Création de poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 2^{ème} échelon

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer, à compter du 15 février 2018, un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 2^{ème} échelon IB/388 IM/355, et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Objet : Création d'un Jardin du Souvenir et d'un columbarium

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'une réflexion avait été menée lors d'une délibération du 16 novembre 2012, pour la réalisation d'un jardin du souvenir et d'un columbarium.

La commission des travaux s'est réunie le 14 décembre 2017 pour étudier cette réflexion.

A cet effet, M. le Maire donne la parole à M. Breton et à M. Laya, rapporteurs de ce projet.

M. Breton informe l'Assemblée délibérante avoir contacté 4 sociétés à ce sujet. Il donne les prix et les différentes dispositions. L'emplacement envisagé dans le cimetière se situe dans le carré 3 Arrière, à l'emplacement des concessions libres N°370 à 376.

Le Conseil municipal discute sur les différents modèles proposés et leurs emplacements, ainsi que le rajout du génie civil à la charge de la commune. Les devis s'élèvent à un montant global de 16 37,20 € HT. Il approuve à l'unanimité le projet de création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium pour le montant de 10 440,00 € HT soit 12 528.00 € TTC.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de réaliser les travaux et de donner toute l'attitude à Monsieur le Maire pour faire les démarches des demandes de subvention les plus larges possible concernant le FDI et la DETR.

Objet : Remboursement Mme MASSON

Monsieur le Maire informe que Mme Massona avancé la somme de trente-trois euros et soixante et onze centimes (33,71 €), pour l'achat de décorations de Noël du sapin de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement de 33,71 € à Mme Masson à 10 voix pour, et une abstention.

Objet :Projet d'enfouissement alimentation électrique – rue de la Tuilerie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'est inscrit au projet d'enfouissement des réseaux aériens en 2019, suite à la proposition de Territoire d'Energie.

Le syndicat reviendra vers nous fin septembre début octobre pour nous communiquer le plan de financement et délibérer à ce sujet.

De ce fait, M. le Maire souhaite un accord de principe de l'assemblée délibérante pour obtenir 50 % des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet d'enfouissement de l'alimentation électrique – rue de la Tuilerie.

Objet : Réorganisation du rythme scolaire

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que la réorganisation du temps scolaire sera étudiée au prochain conseil d'école qui aura lieu le 29 janvier 2018. Lors de cette réunion, un vote devra finaliser les débats et la demande de modification des horaires devra être envoyée avant le 23 février 2018 avec une copie de la délibération à l'Inspection académique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, se rangera à l'avis du Conseil d'école qui prendra la décision la mieux adaptée au bien-être de nos enfants.

Objet : Proposition d'achat de la parcelle AB n° 354

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une proposition d'achat de la parcelle AB n° 354 au lieudit « Les Marnières » a été faite par l'Habitat Eurélien pour un montant de 100 000 €, en prévision de la construction de 8 à 10 logements.

Il précise que ladite parcelle sera vendue à condition que l'on tienne compte du cahier des charges exigé par le Plan de zonage du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération après la réunion de présentation du PLU qui aura lieu le 15 février 2018

Objet :Adhésion à la FNCC

Lors du Conseil municipal du 29 novembre 2017, M. LABAT avait expliqué au Conseil, l'intérêt d'adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture avec une participation de 110 € annuelle.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante l'adhésion à la FNCTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide (10 pour et 1 abstention) l'adhésion à la FNCTC pour la somme de 91 € annuelle.

Questions diverses

🌀Commémoration du 11 Novembre :

Pour le centenaire de cette commémoration, Mme Domingos demande un état civil des morts pour la France. Après en avoir discuté, le Conseil municipal attend les propositions de la Commission des fêtes.

🌀Commission des Finances :

M. le Maire demande l'intégration de la Commission des finances à la Commission des travaux.

L'Assemblée délibérante donne un avis favorable et son accord de principe sans passer par une délibération. Elle demande également de revoir l'équilibrage des commissions.

🌀Décorations :

M. Kérusoré annonce que les décorations de Noël seront démontées le 24 janvier 2018.

Mr Laya donnera la date pour enlever le sapin, suivant ses disponibilités, et appelle au volontariat pour le faire.

🌀Boulangerie:

M. le Maire annonce qu'il n'y aura pas de repreneur de la boulangerie. Après étude de faisabilité, il 'avère que l'affaire n'est pas rentable. Quid du maintien de la boulangerie dans la commune ? Ne serait-il pas préférable de mettre une machine à pain comme il en existe dans certaines communes.

M. Breton et M. Laya s'en chargent.

🌀Tracts distribués :

Le Conseil municipal tient à remercier Mme Pommier, Mme Breton et M. Boulanger pour la distribution des tracts dans la commune. Un courrier de remerciements leur sera envoyé.

🌀Fermage Mr Laya :

M. Laya demande de lui titrer le fermage de l'année 2017.

🌀Stade:

M. Laya informe le Conseil municipal que les branches ont été coupées ainsi qu'un arbre creux qui risque de tomber. Il demande que l'on prévienne d'acheter du calcaire autour de l'étang et de nettoyer le parking.

🌀Abris bus :

M. Laya informe que les abris bus ont été montés par l'équipe municipale et par des parents d'élèves.

🌀Coupe des sapins :

Mme Masson demande pourquoi tous les sapins ont été coupés sauf un. M. Laya explique que seulement les sapins méditerranéens ont été coupés car ils étaient infestés par les chenilles processionnaires.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

☞Téléthon de Levainville :

Pour pouvoir participer au Téléthon de la Commune de Levainville, il faudra que son Maire fasse une demande officielle pour y participer. Un container pourra être déposé dans la commune pour récolter le papier.

☞Sécurité rue de Paris :

M. le Maire informe qu'il a contacté le secrétaire de la Préfecture pour l'étude de la mise en place d'un radar, ainsi que la Gendarmerie. Il fait la lecture des courriers Les gendarmes ont fait un contrôle de vitesse durant 4 jours, et aucune infraction n'a été relevée. Un passage piéton sera installé au niveau du cimetière, avec une signalisation en amont et en aval.

☞Don du sang :

M. le Maire informe avoir reçu une demande de don par l'association des donneurs de sang bénévoles du canton d'Auneau.

Mme Masson explique que l'argent collecté sert à donner une collation après un don du sang.

Le Conseil municipal approuve cette donation de 30 € annuelle.

☞Chiens :

M. le Maire informe qu'une habitante de la commune s'est plainte des déjections canines sur les trottoirs.

M. Pons avise l'Assemblée délibérante que des habitants de la commune sont excédés jours et nuit par les aboiements des chiens de leur voisin. M. Breton se propose de préparer un courrier à ce sujet.

☞Décharge sauvage :

Des ordures ont été déposées en face du stade. M. Breton informe qu'une plainte a été faite auprès de la Gendarmerie d'Auneau, et que les ordures ont été ramassées par les personnes qui les avaient mises.

☞Ordinateur de la mairie :

M. le Maire informe que l'ordinateur de la mairie n'est pas assez performant. M. Pons s'engage à contacter un fournisseur pour l'achat d'un nouvel ordinateur et que l'ancien soit mis à la disposition de M. le Maire.

☞Détecteur de métaux :

Suite à l'article paru dans le journal de l'Echo Républicain, M. Labat avertit que les détecteurs de métaux sont strictement interdits dans les communes.

M. le Maire lève la séance du Conseil municipal à minuit.